

Catastrophes naturelles : quel peut être le rôle joué par les Archives départementales ?

Marie-Claire Pontier

Citer ce document / Cite this document :

Pontier Marie-Claire. Catastrophes naturelles : quel peut être le rôle joué par les Archives départementales ?. In: La Gazette des archives, n°242, 2016-2. Les risques du métier. Actes des rencontres annuelles de la section Archives départementales (RASAD) de l'Association des Archivistes français. 5 et 6 février 2015. pp. 95-98;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.2016.5357>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2016_num_242_2_5357

Fichier pdf généré le 18/03/2019

Catastrophes naturelles : quel peut être le rôle joué par les Archives départementales ?

Marie-Claire PONTIER

Introduction

Le terme de « catastrophe naturelle » fait essentiellement référence, dans nos contrées, aux événements climatiques, même si l'on ne peut pas écarter les risques sismiques, importants par exemple dans le sud-est de la France, dans les Pyrénées, ou dans certains départements d'outre-mer. Ce qui vient immédiatement à l'esprit, ce sont les tempêtes, les cyclones ou encore les inondations (Nîmes en 1988 ; Vaison-la-Romaine en 1992 ; Aude en 1999 ; Gard en 2002-2003 ; Var en 2010, 2013, 2014...).

En cas de catastrophe majeure, les Archives départementales vont devoir à la fois gérer leur propre situation (si elles sont touchées par l'événement) et servir de lien et de tête de réseau, et ce souvent dans un contexte de pénurie de personnel car tous les agents ne peuvent être à leur poste. L'expérience vécue aux Archives départementales du Gard, notamment en 2002-2003, a permis de dégager quelques actions que peuvent mener les services départementaux en pareil cas.

Relais d'information

S'il est évident qu'il importe avant tout de sauver les personnes, très vite se pose également la question des archives. Et l'on a pu remarquer à cet égard qu'immédiatement après la phase de sidération, les élus ou de simples citoyens s'inquiètent du sort de leurs archives et s'efforcent de sauver ce patrimoine. Face à une telle situation, les Archives départementales doivent d'abord

contacter leur réseau (services producteurs, communes, etc.) afin d'établir en interne un état des lieux des zones sinistrées, de transmettre les conseils sur les premières mesures à prendre.

Au-delà du réseau, on peut également se mettre en relation avec la cellule de crise de la Préfecture, qui renverra ainsi directement les appels sur les Archives départementales. Enfin, transmettre un communiqué de presse aux médias locaux, contenant les mêmes renseignements pratiques, se révèle aussi un moyen efficace.

Il faut donc avoir en interne un agent, de préférence connaissant bien le terrain, qui va se charger de centraliser les appels et de transmettre les informations demandées. Cela suppose également d'avoir déjà préparé les éléments de base à diffuser (fiche pratique contenant les informations sur les premiers traitements de base, coordonnées des prestataires susceptibles d'intervenir, etc.) et d'avoir établi des contacts avec les services de la Préfecture en charge de la cellule de crise.

Rôle scientifique et technique

Si l'on ne peut pas intervenir pendant la crise, en revanche, l'expertise des Archives départementales est primordiale pour la gestion de la phase de « remise en état » après la crise. Là encore la diffusion de l'information est très importante et peut éviter des disparitions.

Il faut être en capacité de se rendre rapidement sur le terrain, à la demande ou après contact pris par les Archives départementales, et d'intervenir pour sauver ce qui peut l'être. Cela passe par une évaluation des fonds touchés et des décisions à prendre dans des délais assez brefs. Il faut être en mesure de mobiliser des agents pour faire du tri dans des conditions matérielles parfois très difficiles et les agents des Archives départementales doivent être équipés en conséquence.

L'expertise est essentielle car, pour mener à bien une évaluation correcte, il faut tenir compte à la fois du niveau de dégradation et de l'importance du contenu des documents : la seule durée d'utilité administrative n'est pas nécessairement le critère essentiel et on peut être amené à décider de ne pas sauver des archives définitives trop abîmées, notamment dans le cas où est préconisé un échantillonnage. Les archives à sauver seront confiées à des prestataires spécialisés, avec lesquels les Archives départementales peuvent se mettre en

relation pour coordonner les interventions. Là aussi, il est important d'avoir déjà à l'avance la liste de prestataires potentiels, ce qui permet d'être plus réactif et de faciliter les sauvetages.

Au-delà des sauvetages, il est évidemment important d'acter également, par un visa, tout ce qui a été détruit. Ce dernier point est d'ailleurs souvent difficile à faire comprendre aux services producteurs, qui n'en voient pas forcément la nécessité et ne pensent pas à contacter les Archives départementales pour faire part de ces disparitions.

Outre l'évaluation et le tri sur place, on peut apporter aussi une aide technique avec des conseils sur les méthodes de séchage. Les Archives départementales peuvent également fournir le matériel de base (buvard, etc.), voire, si elles ont été épargnées et sont bien équipées, récupérer des fonds abîmés pour les traiter *in situ* ou emporter les fonds préservés dans le cas de bâtiments très atteints.

Il faut en outre être à même de coordonner les actions menées sur le terrain, que ce soit par les associations présentes sur place, souvent très impliquées, ou par des prestataires extérieurs auxquels les communes peuvent faire appel. Il est important, là aussi, que des contacts aient pu être noués préalablement, ce qui permet de mieux définir le rôle de chacun.

Compte tenu du délai très court pendant lequel le sauvetage des documents reste possible avant que les moisissures et la pourriture ne prennent le relais, ce rôle technique suppose donc une mobilisation importante de l'équipe des Archives départementales.

Intervention pour des soutiens financiers

Lorsqu'elles disposent d'un atelier de restauration, les Archives départementales peuvent assurer certains travaux de restauration ou simplement de séchage et de mise à plat avant reconditionnement. Mais cela demeure assez rare. En revanche, on peut intervenir pour que soient mis en œuvre des dispositifs d'aide financière, qu'ils émanent du Département ou de l'État. De même, les Archives départementales peuvent aider les communes dans leurs relations avec les assurances pour assurer une bonne prise en charge des frais de restauration des documents, voire dans certains cas, pour le réaménagement de locaux d'archivage.

Une nécessaire organisation interne

Être à même de réagir rapidement et efficacement implique que les agents aient été au préalable sensibilisés à la gestion de crise et que l'on dispose des moyens nécessaires. Il est évident aussi que l'on sera d'autant plus opérationnel que l'on aura anticipé ce type de situation. Il faut ainsi impérativement avoir établi ses listes de contacts, les fiches pratiques à transmettre et avoir intégré, autant que possible, le dispositif de crise de la Préfecture.

Enfin, si la mobilisation immédiatement après la crise est relativement aisée à mettre en œuvre, en dépit des difficultés matérielles souvent très importantes, il est tout aussi important de pouvoir assurer un suivi sur le moyen terme, tant pour ce qui concerne le traitement des documents atteints (parfois « oubliés » après congélation) que pour l'aménagement des locaux (il faut éviter par exemple que les documents soient remis dans des locaux qui restent inondables). Une veille permanente sur les conditions de conservation doit être mise en œuvre, afin de limiter les risques de récurrence.

Conclusion

Pour finir, il faut souligner également l'importance des réseaux professionnels, qui apportent une aide importante dans ces situations difficiles, qu'il s'agisse du réseau des Archives de France, des prestataires dans le domaine de l'intervention d'urgence ou de la restauration, ou encore de structures non gouvernementales comme le Bouclier Bleu. Les échanges et retours d'expérience, l'entraide sont autant d'éléments précieux lorsqu'on est confronté à une crise d'envergure.

Marie-Claire PONTIER

Directeur

Archives départementales des Bouches-du-Rhône
marieclaire.pontier@cg13.fr